



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# SALARIÉ·E·S AXA IM RESTONS CONNECTÉ·E·S !



HAUSSE DE L'INFLATION, REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT, PERTE DE POUVOIR D'ACHAT...

## LA CFDT DEMANDE LA RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS SALARIALES

Les élus CFDT, conscients du taux d'inflation et notamment de la hausse du coût de l'énergie, demandent l'ouverture, le plus rapidement possible, de nouvelles négociations salariales. **En début d'année, l'accord obtenu était une enveloppe globale de +2,5% alors qu'à l'époque, l'inflation était déjà à 3,2%.**

### UNE ACCÉLÉRATION DE L'INFLATION

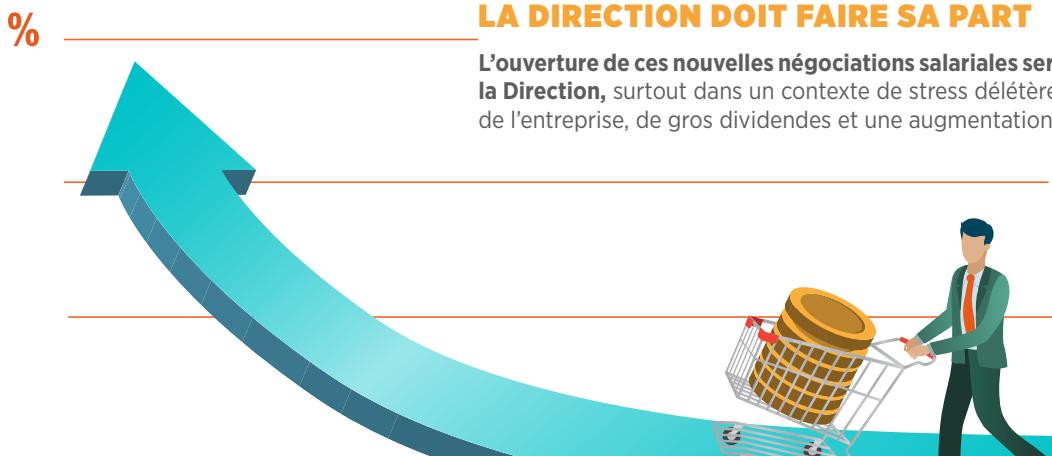
Aujourd'hui, les pertes de pouvoir d'achat (logement, énergie, produits alimentaires, transport, etc.) représentent, selon l'INSEE, **une perte de 100 euros par mois**.

Cette situation pèse lourdement sur le porte-monnaie des salariés. La situation ne fait que s'aggraver, car **l'inflation, aujourd'hui à 5,8%, continue de progresser** et ne s'arrêterait, dans le meilleur des cas, qu'en 2024.



### AU REGARD DES BONS RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE : LA DIRECTION DOIT FAIRE SA PART

L'ouverture de ces nouvelles négociations salariales serait un signal fort de la part de la Direction, surtout dans un contexte de stress délétère combiné à de bons résultats de l'entreprise, de gros dividendes et une augmentation de 14 % du grand patron.



À BON  
ENTENDEUR !

# SURCHARGE DE TRAVAIL ET STRESS : LE RAPPORT DE LA MISSION LIBRE MANDATÉE PAR LE CSE EST SANS APPEL



## LES INDICATEURS SONT AU ROUGE VIF ! ALARMANT !

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Problèmes organisationnels, réunionite aiguë et croissante</b> empêchant les salariés de se focaliser sur leurs tâches | <b>Outils métier non adapté ou en régression</b> par rapport aux besoins métier qui pèsent sur le quotidien  | <b>Perte de sens pour certains métiers et manque de considération</b> des plus de 55 ans notamment les femmes               |
| <b>Postes non remplacés, postes vacants, difficulté à recruter</b> mettent les équipes à mal                              | <b>Manque d'arbitrage en cours d'année</b> sur les nouveaux projets qui viennent se greffer aux projets existants et aux tâches récurrentes sans ressource additionnelle | <b>Travailler le week-end et pendant les congés</b> devient un standard dans certains services, <b>c'est inadmissible !</b> |

Pour tenir, **un certain nombre de collaborateurs mettent leur santé en danger** (manque de sommeil, comportements addictifs...).

La préservation de la santé physique et mentale des salarié·es est une obligation légale de l'employeur : la CFDT exige un plan d'action concret.



***Le rapport fait ressortir que 10 % des effectifs sont en grande souffrance.***

La charge mentale et physique est extrêmement alarmante pour ces salariés ! La CFDT demande un plan d'action immédiat et les mesures nécessaires pour permettre aux salariés de retrouver une vraie qualité de vie et de la sécurité au travail.

## UNE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS : PROTÉGER LES SALARIÉS EN MAL-ÊTRE ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE LA MAJORITÉ DES SALARIÉS

Dans le cadre de la négociation de la Qualité de Vie au Travail, la CFDT revendique des mesures sociales et organisationnelles pour améliorer les conditions de travail demande avec insistance et en urgence.

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Le respect du Droit à la déconnexion pour TOUS</b> avec l'obligation du respect des horaires, des week-ends, des congés.  | <b>La réduction de la « réunionite aiguë » qui désorganise et surcharge les agendas</b> avec une limite de 4 h de réunion par jour pour laisser du temps pour la formation et les tâches quotidiennes. | <b>Un accès gratuit à un réseau de Salle de Sport</b> pour favoriser le bien-être par une activité sportive.  |
| <b>Une augmentation importante des CESU jusqu'à 1500 €</b> pour les jeunes parents jusqu'aux 3 ans de l'enfant, les parents aidant, les retours de longues maladies, les personnes en situation de handicap ou ayant des enfants handicapés. | <b>Que les fauteuils ergonomiques qui sont toujours stockés soient redistribués</b> pour un télétravail de qualité !   | <b>Demande la mise en place d'un accompagnement des séniors dès l'âge de 55 ans avec la mise en place d'indicateurs</b> pour prendre en compte les difficultés de certains et réduire les risques de santé, physique et mentale, le manager aidé de la DRH devra proposer une organisation de travail adapté aux séniors. |



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web